La réponse à toutes vos questions : la caisse d'assurance soins

Vous avez encore des questions sur votre prime de soins ? Vous pensez avoir droit à un budget de soins ? Pour toutes ces questions, vous pouvez vous adresser à votre caisse d'assurance soins. Sa mission consiste entre autres à vous accompagner dans vos demandes, vous conseiller, collecter votre prime de soins et verser les budgets de soins

La caisse d'assurance soins est également chargée par l'Autorité flamande d'organiser la protection sociale flamande. Vous versez votre prime de soins directement à votre caisse d'assurance soins. Toutes les mutuelles flamandes ainsi que l'Autorité flamande proposent une caisse d'assurance soins. Vous trouverez les coordonnées de votre caisse d'assurance soins ci-dessous .

Vlaamse Zorgkas

Vlaamse Zorgkas vzw
Boulevard du Roi Albert II 35/36
1030 Bruxelles
02 553 45 90
vlaamsezorgkas@zorg-en-gezondheid.be
www.vlaamsezorgkas.be

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.vlaamsesocialebescherming.be**. Vous y trouverez notamment les conditions précises ouvrant le droit à un budget de soins.

E.R.: Dirk Dewolf, Agentschap Zorg en Gezondheid, Boulevard du Roi Albert II 35/33, 1030 Bruxelles

PRENDRE SOIN DE CHACUN

Toute personne malade en Belgique peut compter sur la sécurité sociale fédérale pour le remboursement des frais de médecin, des médicaments et autres frais médicaux. Cependant, les personnes nécessitant beaucoup de soins ont généralement beaucoup d'autres frais connexes.

En pareil cas, il est possible de faire appel à la Vlaamse Sociale Bescherming (Protection sociale flamande), qui octroie un budget de soins aux personnes nécessitant beaucoup de soins durant une période prolongée. Cela leur permet de payer, par exemple, les frais liés à un centre de services de soins, à un fauteuil roulant, aux soins à domicile ou à toute autre forme d'aide.

Pour des personnes dépendantes plus fortes

Avec le budget de soins, les personnes dépendantes sont plus fortes : elles sont en mesure de payer les personnes qui les aident chaque jour ou de faire face aux dépenses supplémentaires liées à leur condition de dépendance.

Ces frais sont différents pour chaque personne ayant besoin de soins. Cela concerne aussi bien les frais de transport supplémentaires que les dépenses pour l'achat de petits accessoires, d'aliments diététiques ou de matériel de soins ainsi que les frais de kinésithérapie, de pédicure ou la contribution personnelle au centre de services de soins.

Vlaamse sociale bescherming
VLAAMSESOCIALEBESCHERMING.be

VLAAMSESOCIALEBESCHERMING.be

Vlaamse sociale bescherming
VLAAMSESOCIALEBESCHERMING.be

PRENDRE SOIN DE CHACUN

QUOI DE PLUS NORMAL ?

C'est pour cela que vous aussi, vous versez chaque année une prime de soins solidaire de 51 euros. Vous permettez ainsi d'améliorer la qualité de vie de plus de 300 000 personnes dépendantes en Flandre.

Vlaamse Zorgkas

BUDGETS DE SOINS

Un budget de soins est une allocation mensuelle pour les personnes devant bénéficier de nombreux soins. Cela concerne par exemple des personnes handicapées ou des personnes souffrant d'une maladie grave. Les bénéficiaires se répartissent en plusieurs catégories:

- Un budget de soins pour les **personnes fortement dépendantes** d'un montant de **130 euros par mois**. Cela vise notamment certaines personnes âgées résidant dans un centre de services de soins ou des personnes qui ont besoin de beaucoup d'aide à domicile (éventuellement professionnelle). C'est ce que l'on appelait avant l'assurance soins de santé.
- Un budget de soins pour les **personnes âgées nécessitant des soins** d'un montant maximal de **571 euros par mois** (en fonction des revenus). C'est ce que l'on appelait avant l'allocation pour l'aide aux personnes âgées.
- Un budget de soins pour les **personnes handicapées** d'un montant de **300 euros par mois**. Les bénéficiaires sont des enfants ou des adultes souffrant d'un handicap mental ou physique qui répondent à certaines conditions d'octroi. Ce budget est également appelé budget d'assistance de base.

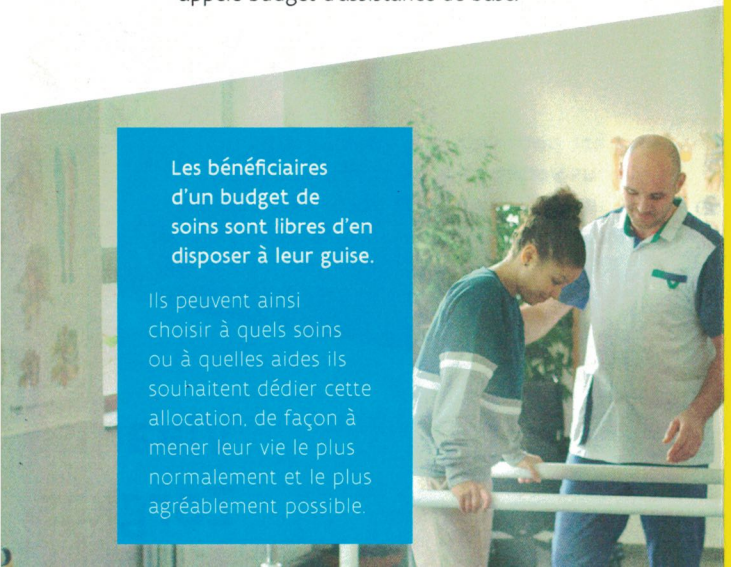

Les bénéficiaires d'un budget de soins sont libres d'en disposer à leur guise.

Ils peuvent ainsi choisir à quels soins ou à quelles aides ils souhaitent dédier cette allocation, de façon à mener leur vie le plus normalement et le plus agréablement possible.

VOTRE PRIME DE SOINS SERA BIEN UTILISÉE

La protection sociale flamande existe grâce à votre prime de soins solidaire. Vous faites partie des 4,5 millions d'habitants de Flandre à verser une prime de soins annuelle. Depuis 2018, son montant s'élève à 51 euros (ou 26 euros pour les personnes à faibles revenus). Votre caisse d'assurance soins est chargée de la collecter chaque année.

Redistribution de la prime de soins :

46% sont reversés aux **personnes fortement dépendantes**

45% sont reversés aux **personnes âgées nécessitant des soins**

5% sont reversés **aux personnes handicapées**

4% servent à couvrir les frais divers qui permettent d'**assurer la mise œuvre de ces budgets de soins** (notamment les coûts de fonctionnement et les coûts liés à l'estimation des besoins de soins).

L'Autorité flamande complète les recettes constituées par les primes de soins par plus de 500 millions d'euros provenant de l'impôt flamand. Nous sommes ainsi en mesure d'offrir solidairement un budget de soins à plus de 300 000 personnes dépendantes en Flandre afin d'améliorer leur qualité de vie.

Budget de soins pour plus de 300 000 personnes dépendantes

La protection sociale flamande s'étend

La Protection sociale flamande continuera de se développer dans les années à venir.

- Il existe donc déjà des **budgets de soins**.
- À partir de 2019, nous soutiendrons également les personnes ayant besoin d'**aides à la mobilité** (fauteuil roulant, déambulateur, scooter).
- À terme, la protection sociale flamande délivrera aussi un ticket de soins à toute personne nécessitant des soins. Ce ticket n'est pas de l'argent en espèces, mais il peut servir de monnaie d'échange pour des prestations dans des établissements de soins comme les centres de services de soins, les centres de soins de jour, les initiatives d'habitation protégée, les centres de santé mentale et les services d'aide aux familles. Grâce au ticket de soins, le bénéficiaire peut choisir plus librement les soins dont il souhaite bénéficier.

Budget de soins : un cas pratique

Wout (20 ans) souffre d'un trouble du spectre autistique et d'un handicap mental. Ses parents perçoivent pour lui un budget de soins de 300 euros par mois (le budget d'assistance de base).

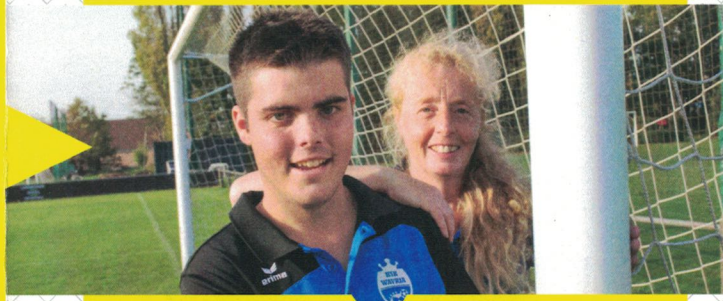

GREET, SA MÈRE :
"CE COUP DE POUCE FINANCIER NOUS DONNE UNE PETITE MARGE DE MANŒUVRE POUR OFFRIR DES DES SOINS COMPLÉMENTAIRES À WOUT."